



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 20 mai 2022 :

82 points à l'ordre du jour.

Innovation, recherche, projets culturels et aussi accélération des projets en faveur de la politique climatique ont été adoptés lors de ce conseil de l'Eurométropole.

Plusieurs délibérations du Conseil de l'Eurométropole ont été consacrées au développement des activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, notamment en faveur de l'environnement et du climat. Une enveloppe de près de 30 millions d'euros est dédiée au contrat de plan État-Région destiné à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), qui représente au total 126 millions d'euros.

Parmi les opérations retenues au niveau du Grand Est, 11 des 50 opérations immobilières sont situées sur le territoire eurométropolitain et 14 des 19 opérations de recherche (dont deux dans le champ du numérique) impliquent des acteurs de notre territoire.

L'Eurométropole de Strasbourg entend aussi promouvoir les actions permettant de renforcer le rayonnement universitaire de l'agglomération strasbourgeoise et de ses formations, d'accompagner et soutenir les lieux et les dynamiques de partage et d'expérimentation et aussi de soutenir des projets scientifiques stratégiques pour la collectivité.

Cinq initiatives relevant de cette compétence vont ainsi en bénéficier pour un montant total de 426.623 €. Le dispositif Sève (Solution d'économie verte en entreprise) est aussi soutenu par l'Eurométropole de Strasbourg depuis 2016 pour dynamiser l'économie verte et son rayonnement sur son territoire. Par ailleurs, l'Eurométropole intervient en faveur des pôles de compétitivité, Fibres énergie vie, Hydreos, Véhicule du futur, BioValley France, à hauteur de 382 500 €. L'incubateur Semia est soutenu pour 180.000 €. L'Agence régionale d'innovation Grand E-Nov + bénéficie de 70.000 € de la part de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'opérateur de l'économie créative Accro sera soutenue avec 160.000 €, notamment pour favoriser le développement du programme Tango & Scan. La filière image bénéficie également d'un appui financier global de 100.000 €. Les entreprises du secteur créatif se voient attribuer un soutien de 103.000 €.

Le Conseil de l'Eurométropole a adopté le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 50.000 €, une cotisation de 75.000 € et le versement d'une subvention annuelle de 800.000 € en faveur de l'agence du climat, qui compte 13 employés, 20 recrutements supplémentaires sont en cours ; en raison de l'accélération des programmes de contacts avec les particuliers, les associations, les entreprises et les 33 communes de l'Eurométropole.

Un partenariat avec le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) piloté par l'Ademe a été décidé. Les nouveaux contrats avec des opérateurs chargés de développer et de créer des réseaux de chaleur ont été approuvés. C'est l'un des éléments clés de la politique en faveur du climat et de la réduction de la dépendance de l'agglomération aux énergies fossiles. L'Eurométropole a décidé de renforcer ses relations avec l'organisme chargé d'observer la qualité de l'air, Atmo Grand Est. Une enveloppe globale de 212.500 € pour soutenir des associations qui agissent en faveur du développement des pratiques cyclables.